

<b>Nom de l'école :</b>	Des Moissons
<b>Nom de la direction responsable du dossier :</b>	Guylaine Chartrand Nathalie Charette
<b>Nom du coordonnateur du dossier :</b>	Geneviève Roussety
<b>Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :</b>	Karine Gendron, enseignante Emilie Girouard, enseignante Richard Stathos, enseignant Eliane Cloutier Cote, enseignante Hélène Roy, TES
<b>Particularités de l'école :</b> <i>(nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)</i>	487 élèves 61 membres du personnel 23 classes (incluant une classe de maternelle 4 ans) Aucune classe d'adaptation scolaire Beaucoup de projets sportifs et artistiques ont lieu au sein de l'école Nouvelle équipe de TES (Nouveau personnel : 4 TES sur 5 )
<b>Valeur (s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire</b>	Plaisir d'apprendre, persévérance, respect
<b>Date d'élaboration du plan de lutte :</b>	22 septembre 2022

## 1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2021-2022
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	Projet éducatif (analyse de situation) Enseignants et TES qui sont sur le comité (propos rapportés) Questionnaire aux élèves, aux parents et aux membres du personnel (avril 2022)
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	Projet éducatif en 18-19 Questionnaire en 20-21
Nombre de situations de <b>violence</b> compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	1
Nombre de situations <b>d'intimidation</b> compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	1
Facteurs de risque de l'école :	S'approprier l'outil du tableau Gestion de comportement Roulement de personnel (et manque de personnel) au service de garde Manque de personnel TES à certains moments de la journée Arrimage des consignes et des interventions entre les intervenants de l'école (cohérence)
Facteurs de protection de l'école :	Nouveau code de vie Affiches pour les comportements attendus Classification des comportements et interventions Travail d'équipe entre les membres du personnel Organisation du service TES Sentiment d'appartenance au milieu par différentes activités sportives Activités de prévention/animation par les TES Récréations supervisées et animées

Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire.	2022-2023
Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation.	Violence verbale et physique Civilité

## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

	2022-2023	Qui s'en occupe	Calendrier
<p><b>Mesures universelles de prévention mises en place :</b></p>	<p><b>Modélisation des règles de vie et des comportements attendus (à plusieurs reprises pendant l'année scolaire)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Donner des défis plus précis en cours d'année afin de modéliser à nouveau certains comportements attendus</li> <li>Plan de leçon sur le respect (en tout temps et en tout lieu) – activités à modéliser régulièrement par les titulaires</li> <li>Protocole d'intervention (préscolaire à la 3<sup>e</sup> année)</li> <li>Mise en place d'un coin Zen (préscolaire à la 3<sup>e</sup> année)</li> <li>Renforcement individuel (billet bons coups), de groupe (tableau de feuilles à colorier) et de l'école (feuilles arbre).</li> <li>Valorisation des comportements attendus</li> <li>Convenir d'un système de renforcement uniforme (vision commune du renforcement) incluant le service de garde.</li> </ul>	<p>Enseignants titulaires Éducateurs du SDG TES (capsules)</p>	<p>Début d'année Novembre Janvier Mars</p>
	<p><b>Organisation du service TES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>TES associée à chaque cycle</li> <li>Présence des TES aux récréations</li> <li>Prévention pour les différents dossiers psychosociaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Préscolaire : Partir du bon pied – Programme de développement des habiletés sociales</li> <li>1<sup>re</sup> année : Habiletés sociales</li> <li>2<sup>e</sup> année : Habiletés sociales</li> <li>3<sup>e</sup> année : Habiletés sociales</li> <li>4<sup>e</sup> année : Habiletés sociales</li> <li>5<sup>e</sup> année : Gang de choix</li> <li>6<sup>e</sup> année : Gang de choix</li> </ul> </li> <li>Mise en œuvre d'un système de résolution de conflits</li> <li>Scénarios sociaux par les TES</li> <li>Suivi par les TES du Baromètre</li> <li>Défi-toi pour les élèves ayant des défis</li> <li>Récréations supervisées</li> </ul>	<p>TES</p>	<p>Dès le début de l'année et en tout temps</p> <p>Calendrier d'animation des TES qui est bâti sur toute l'année scolaire.</p> <p>Calendrier des habiletés sociales qui s'échelonne sur toute l'année scolaire selon les besoins des élèves concernés.</p>

	<p><b>Présence bienveillante des membres du personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des élèves</li> <li>• Surveillance active</li> </ul>	Tous les membres du personnel	En tout temps
	<p><b>Organisation de la cour d'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargissement des zones accessibles pour les élèves (utilisation du parc adjacent)</li> <li>• Surveillance par des intervenants significatifs pour les élèves (zones définies)</li> <li>• Présence des TES sur la cour d'école lors des récréations</li> <li>• Modélisation des comportements attendus sur la cour de récréation par les TES</li> <li>• Modélisation des jeux aux récréations par les enseignants en éducation physique</li> <li>• Modélisation des activités extérieures aux heures de diner (SDG) par les enseignants d'éducation physique</li> <li>• Entrée progressive</li> </ul>	Direction Enseignants en éducation physique Enseignants TES	Dès le début de l'année
	<p><b>Prévention réalisée par les partenaires extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers animés par les policiers</li> <li>• Courrier Plumot</li> <li>• Formation pour le personnel de l'école sur les comportements et les interventions à privilégier – soutien de la psychoéducatrice de la communauté</li> </ul>	Direction TES	Dès le début de l'année (courrier et ateliers)  D'ici la fin de l'année scolaire (formations)
	<p><b>Sensibilisation par les enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités diverses dans le cadre du programme d'Éthique et culture religieuse et des apprentissages obligatoires en éducation à la sexualité (sécurité avec les étrangers, sécurité sur internet, intimidation, conflits, l'acceptation de la différence, etc.)</li> </ul>	Enseignants titulaires	Dès le début de l'année

### 3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

<b>Mesures de collaboration prévues :</b>		<b>Qui s'en occupe</b>	<b>Calendrier</b>
	Sondage réalisé auprès des parents afin de connaître le sentiment de sécurité de leur enfant dans l'école et sur la cour de l'école.	Direction	Avril-mai
	Diffusion du plan de lutte aux parents	Direction	Septembre (plan de lutte) et juin (analyse du plan de lutte)
	Sensibiliser les parents au fait d'informer rapidement l'école lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence se produit avec leur enfant.  Séquence : 1. Informer le titulaire 2. Si la situation perdure, contacter la T.E.S. de niveau 3. Si la situation n'est toujours pas réglée, contacter la direction	Direction TES	Septembre Janvier
	Capsules d'information dans l'Info-parents	Direction	Septembre Octobre Décembre Février Avril Juin
	Messages diffusés sur la télé à l'accueil du service de garde	Technicienne du service de garde	Mensuellement
	Conférence pour les parents en lien avec les besoins identifiés par les parents	Direction CÉ	Avri-mai (idéalement 2 conférences)

#### 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Modalités prévues :		Qui s'en occupe	Calendrier
	<p>Sensibiliser le personnel et les élèves à dénoncer une situation reliée à la violence et l'intimidation lors de la tournée de classe par l'équipe de direction en début d'année.</p> <p>Options lorsqu'une situation arrive :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En parler à l'adulte présent (ex. surveillant sur la cour)</li> <li>2. En parler à son titulaire ou une personne significative</li> <li>3. Utiliser le formulaire de dénonciation à partir de 3<sup>e</sup> année et au service de garde</li> <li>4. Conseil de coopération au besoin</li> </ol>	<p>Direction TES Titulaires</p>	<p>Septembre Janvier</p>
	<p>Sensibiliser les témoins à l'importance de dénoncer une situation reliée à la violence ou l'intimidation lors de la tournée de classe par l'équipe de T.E.S</p>	<p>Direction TES</p>	<p>Septembre Janvier</p>

**5. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT**

<p><b>Actions prévues : (Mesures éducatives)</b></p>	<p><b>Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S, enseignants, psychoéducateur, direction, etc.) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Recueillir l'information auprès des personnes impliquées (victime, auteur et témoin (s))</li><li>• Analyser la situation</li><li>• Déterminer s'il s'agit de violence ou d'intimidation ou d'un conflit</li><li>• Selon la situation, identifier les besoins des élèves impliqués et élaborer un plan de mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs : victime, agresseur et témoin</li><li>• Contacter les parents de la victime et de l'auteur</li><li>• Pour les situations de violence ou d'intimidation, compiler les faits (nature de l'acte) et les interventions qui ont été réalisées</li><li>• Prévoir le suivi post intervention</li></ul> <p><b>Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation :</b></p>	
--	---	--

	VICTIME	AUTEUR	TÉMOINS (s'il y a lieu)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Écouter activement l'élève et vérifier son niveau de détresse</li> <li>▪ Informer l'élève qu'il y aura un suivi et mettre en place des mesures de protection (si nécessaire), un plan de sécurité temporaire</li> <li>▪ Impliquer l'élève dans le processus d'intervention et de recherche de solutions</li> <li>▪ Collaborer avec le service des ressources éducatives du Centre de services scolaire ou les partenaires externes (Ex. : CSSS, service de police, organisme communautaire), au besoin</li> <li>▪ Compiler les actes d'intimidation et les interventions réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de l'élève par le titulaire ou la T.E.S</li> <li>• Écouter activement l'élève afin d'obtenir sa version des faits</li> <li>• Signaler à l'élève qu'il y a eu des actes d'intimidation ou de violence et que ces gestes sont inacceptables</li> <li>• Mentionner explicitement à l'élève les comportements attendus de l'école. Faire un enseignement au besoin</li> <li>• Rappeler et appliquer le code de vie</li> <li>• Appliquer les conséquences de façon logique, équitable, cohérente, personnalisée et selon la gravité et la fréquence des gestes posés</li> <li>• Déterminer un geste de réparation à réaliser</li> <li>• Collaborer avec le service des ressources éducatives du Centre de services scolaire ou les partenaires externes (Ex. : CSSS, service de police, organisme communautaire), au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueillir l'élève de façon chaleureuse</li> <li>▪ Prendre au sérieux les dénonciations</li> <li>▪ Offrir la possibilité d'exprimer ses émotions et vérifier son niveau de détresse</li> <li>▪ Valoriser ses interventions et l'inviter à poursuivre</li> <li>▪ Assurer la confidentialité</li> <li>▪ Offrir du soutien et de l'aide au besoin</li> <li>▪ Informer les parents, si nécessaire</li> </ul>



## 6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

### Mesures de confidentialité prévues :

S'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés (enseignants, direction, T.E.S. et responsable du SDG) lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité.

### Actions prévues :

Il est important de sensibiliser le personnel de l'école au fait :

- De ne jamais nommer les noms des élèves ayant signalé ou porté plainte.
- De s'assurer de la confidentialité lors de la compilation des événements d'intimidation ou de violence (endroit où les événements sont compilés).
- D'éviter les discussions informelles sur les cas d'intimidation ou de violence rapportés, dans des lieux communs à l'école et en dehors de l'école.
- D'être sensible à qui l'on transmet l'information à la suite d'une intervention où des élèves sont impliqués.

## 7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

	VICTIMES	AUTEURS	
<p><b>Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revérifier le niveau de détresse de l'élève</li> <li>▪ Revoir la pertinence du plan de sécurité si celui-ci avait été établi, le retirer ou le modifier au besoin.</li> <li>▪ Assurer un suivi régulier et personnalisé par la T.E.S de l'école en fonction des besoins de l'élève</li> <li>▪ Travailler le développement d'habiletés sociales de l'élève selon son profil. Utiliser au besoin une grille pour cibler les habiletés sociales à travailler en priorité avec l'élève</li> <li>▪ Collaborer avec des organismes ou services externes, au besoin.</li> <li>▪ Guider les parents vers des ressources externes au besoin</li> <li>▪ Plan d'aide ou plan d'intervention si la situation l'exige</li> <li>▪ Toute autre mesure appropriée à la situation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappel et enseignement du comportement attendu</li> <li>▪ Renforcement du comportement attendu</li> <li>▪ Identifier la fonction du comportement et proposer des alternatives socialement acceptables</li> <li>▪ Travailler le développement d'habiletés sociales de l'élève selon son profil. Utiliser au besoin une grille pour cibler les habiletés sociales à travailler en priorité avec l'élève</li> <li>▪ Mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, les complices</li> <li>▪ Guider les parents vers des ressources externes au besoin</li> <li>▪ Plan d'aide ou plan d'intervention si la situation l'exige</li> <li>▪ Toute autre mesure appropriée à la situation</li> </ul>	

## 8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

### Modalités prévues :

Le code de vie de l'école sera appliqué lors de situations de violence ou d'intimidation. Toutefois, les mesures suivantes pourraient être utilisées selon le contexte :

Exemples de sanctions :

- Excuses verbales ou écrites
- Retrait de privilèges
- Retrait du groupe
- Contrat de bonne conduite avec attentes claires
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Réflexion écrite
- Travail personnel de recherche sur le sujet
- Rencontre « élève-parents-intervenants »
- Suspension interne ou externe avec protocole de retour de suspension
- Toute autre mesure appropriée à la situation

**9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)**

2021-2022

**Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).**

- Valider si le suivi des actions a été fait et que tous les moyens ont été mis en place.
- Vérifier si les élèves touchés sont encore à risque (vérification individuelle formelle ou informelle).
- S'assurer que tous les contrats qui ont été donnés en lien avec l'intimidation ou la violence ont été signés.
- S'assurer qu'une rétroaction est donnée à la personne qui a dénoncé la situation, mais également aux élèves impliqués et aux parents concernés.
- Vérifier si toute l'information a été compilée via l'outil Violence & intimidation dans le « PAPP ».

<b>Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :</b>	Le plan de lutte sera révisé par le comité en <b>janvier et évalué en mai.</b>
<b>Date d'adoption par le CE :</b>	Octobre 2022